



Cette note hebdo est réalisée à partir d'articles de divers journaux, revues et autres lectures.

Son objectif est de contribuer à faire circuler l'information, à susciter réflexions et débats, indispensables dans la période présente.

Certaines idées contenues dans les résumés publiés ici peuvent refléter des positions discutables. C'est justement leur intérêt. Souhaitons qu'elles alimentent nos propres réflexions.

Economie budgétaire: Les vieux aux rencard

Depuis 2007, on nous promet un grand débat national sur le financement de la perte d'autonomie (le 5e risque)...

Une fois de plus, il vient d'être reporté ! Et ce n'est pas tout, l'Etat a fait « main basse » sur 150 millions de crédits non consommés en 2009 dans le secteur personnes âgées, ils iront réduire le déficit de l'assurance maladie.

Les personnes âgées qui, c'est bien connu, sont des charges pour la collectivité, peuvent bien payer pour combler le trou de la sécu suite à des rentrées de cotisations en baisse, au manque à gagner because les exonérations de charges sociales accordées aux boîtes.

Et puis, si certaines en meurent ça fera des économies !

Attendez, c'est pas fini... L'Etat a aussi supprimé temporairement 307 millions d'autorisation de dépenses correspondant à des engagements pris pour les années 2010 à 2012.

« Comment donner moins pour mourir plus et plus vite », voilà une idée qu'elle est bonne... Qui a dit que nos gouvernants ne s'intéressaient pas aux vieux ?

Sécu : comme d'hab'les patients devront encore se serrer la ceinture !

Trente milliards de déficit prévus en 2010 pour la Sécu, les assurés vont devoir passer à la casserole, comme les vieux ! Déjà, au 1er janvier 2010 (ce sont les étrennes !), le forfait hospitalier sera désormais facturé 18 euros par jour, soit une augmentation de 2 euros (7,33 euros de plus qu'en 2003 !).

Ceux qui ont une complémentaire s'en sortiront s'en trop de dégâts, encore que les cotisations risquent de grimper à nouveau

Quant aux autres, les 8% de la population sans mutuelle, ni assurance santé, ou encore ceux et celles dont la complémentaire est limitée, ils n'auront qu'à se démerder. C'est tout de même pas la faute à Sarko, si leur pouvoir d'achat est insuffisant.

Même chose pour les médicaments dit « les moins efficaces », le décret qui prévoit leur déremboursement va bientôt sortir. Les spécialités concernées ne seront plus prises en charge qu'à hauteur de 15%, au lieu de

Le "PLAN CANCER" ? C'est très simple... je m'engage à une imposition des mains par malade et le problème est réglé !



SARKOGOUROU

35% précédemment.

Autant de mesures qui s'ajoutent à celles prises antérieurement.

Du côté de l'industrie pharmaceutique aux bénéf's faramineux, au contraire, tout va pour le mieux. Mis à part la baisse de 1,4% à 1% de la progres-

sion du chiffre d'affaires à partir duquel elle reverse de l'argent à la Sécu, le reste est préservé. Pourtant du côté des médoc's qu'elle met sur le marché lesquels sont souvent pas plus efficaces que les anciens mais plus chers, il y aurait bien des économies à faire !

Il n'en sera rien car l'amendement qui conditionnait le remboursement d'un nou-

Au jeu des devinettes

Maison de retraite... une suite dans un palace ?

Un rapport de l'Igas (Inspection générale des affaires sociales) vient de dresser un état des lieux concernant les coûts de l'hébergement en maison de retraite à la charge des résidents : de 1 500 à 5 000 euros par mois. Quand on sait qu'une retraite touche en moyenne 811 euros par mois et un retraité 1 410 euros, cherchez l'erreur !



Dette publique qui va payer ?

La dette publique approche les 1 500 milliards d'euros, soit 77% du PIB. Pour la réduire, le gouvernement s'attaque aux dépenses, notamment par des coupes importantes dans les politiques publiques.

Du côté des recettes, les manques à gagner existent pourtant, quelques exemples : fraude fiscale... entre 30 et 40 milliards en 2007 selon le Conseil des prélèvements obligatoires, réductions d'impôts votées depuis 2000... 66 milliards d'euros par an, niches fiscales... 73 milliards d'euros annuels.

Alors, réduire les dépenses ou augmenter les recettes ? S'attaquer aux pauvres ou aux riches... Cherchez l'erreur !

Retraités : comment vous faire plumer !

La vente à la postiche vous connaissez ? C'est le coup de téléphone qui vous félicite d'avoir gagné un cadeau et vous invite à venir le chercher...

Les retraités sont spécialement visés par cette technique. C'est ainsi qu'à Reims, une trentaine de couples, tous retraités ont eu droit au boniment d'un vendeur après avoir reçu leur cadeau : deux boîtes de pâté et deux bouteilles de vin....

Après avoir évoqué le château producteur du pinard (histoire de mettre en confiance !), il demande de deviner le prix d'un service de verre en cristal.

Une personne tirée au sort aura droit à lot de six verres d'une valeur estimée à 480 euros.

Le bonimenteur poursuit avec une batterie de casseroles (625 euros) puis une couverture en pure laine vierge (2 450 euros) pour terminer avec un matelas à mémoire de

forme (2 990 euros, réglable en 30 fois sans frais).

Deux heures trente de baratin, pour proposer au final le tout à 2 990 euros. Trois couples signeront.

C'est ainsi qu'à chaque fois quelques gogos se font avoir et payent des produits quatre à cinq fois plus chers que leur valeur réel.

Et comme à l'arrivée, on vous demande votre invitation (seule preuve du démarchage) qui, bien entendu, ne vous sera pas rendue, vous l'avez dans le dos pour vous rétracter dans le cadre du délai de sept jours prévu par la loi.

Comme dit l'autre... consommer, consommer, il vous restera toujours quelque chose !

Consommation... On n'arrête pas le progrès !

Des substances radioactives dans vos vêtements, vos meubles, vos vélos ou vos matériaux de construction, c'est pour bientôt !

Un arrêté de mai dernier, passé inaperçu, autorise l'ajout de ces substances dans les biens de consommation et les matériaux de construction

Issus du démantèlement d'installations nucléaires, métaux, plastiques, ciments pourront être ainsi incorporés dans la fabrications de produits.

Le gouvernement en publiant cet arrêté a passé outre la loi du 28 juin 2006 sur la gestion des matières et déchets radioactifs qui « confirme l'absence de seuils de libération des radionucléides et interdit la dilution comme mécanisme d'élimination ».

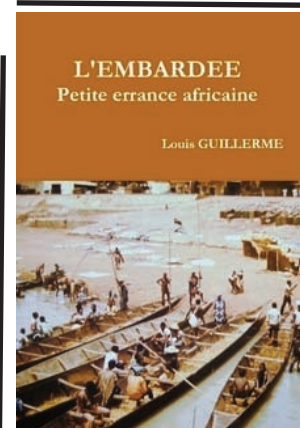
Au nom de ce texte de loi, l'Autorité de sûreté nucléaire consulté a émis un avis défavorable sur l'arrêté.

Le gouvernement s'est aussi assis sur le Code de la santé publique qui, en 2002, a réaffirmé l'interdiction d'ajouter de telles substances dans les aliments, biens de consommation et produits de construction.

Il est vrai que la directive Euratom en cours de transposition en 2000 laissait craindre de telles dérives.

Espérons que le recours de la Crirad (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité) devant le Conseil d'Etat conduira, au nom du respect de la loi, à l'annulation de cet arrêté.

La délinquance quand elle se niche au gouvernement doit être sanctionnée sévèrement.... N'est-ce pas Sarko !



**par Louis
GUIL-
LERME.**

Livre broché, 358 pages
16.14 Euros. Aux Editions-lulu.com. En vente uniquement sur

www.lulu.com. Délais de livraison de 10 à 15 jours ouvrables.

Louis est retraité Sud rail région de montpelier

Dans les années soixante dix, les mouvements beatnik puis hippies ont jeté sur les routes des centaines de jeunes partis avec quatre roupies dans les poches et Kerouac au fond du sac. Tous ces jeunes partis à la rencontre de l'autre se sont parfois trouvés eux-mêmes. Certains n'en sont pas revenus. Alors que la route des Indes avec Katmandou en point de mire attirait beaucoup de ces routards, le hasard m'a fait découvrir et aimer une partie de l'Afrique. Cette petite odyssée initiatique m'a définitivement marqué. Aujourd'hui encore, lorsqu'il m'arrive de boire un café au lait, je ne me nourris pas, je fais un pèlerinage."